



Le petit Kerlazien



Sommaire :

Edito p 2
A la une P.2

Le conseil municipal P.4

Zoom : p 7

Ecole : p 8

Histoire et patrimoine p 11

Interview P.12

Agenda P.12

Vie locale P.9

N° 112 | FEVRIER - MARS 2016

L'IME de Kerlaz accueille des réfugiés



association
championnet

Institut
Médico
Educatif

La Clarté

Entrée Parking et Livraisons

HELP EUROPE

Zoom : sécurité
routière - p 7



Ecole : Le Parc Marin
d'Iroise à l'école - p 8



Histoire et patrimoine-
Pardon de Kerlaz - p 11





L'édito du Maire

Le Pacte Energie Solidarité

L'objectif du Programme intitulé « Pacte Énergie Solidarité », est de lutter contre la précarité énergétique des ménages les plus modestes (propriétaires occupants et locataires) par la réalisation de travaux prioritaires permettant d'améliorer significativement la performance énergétique de leur logement.

- Isolez vos combles perdus à un tarif exceptionnel : 1 € pour 50 m2 et 14 € TTC/m2 supplémentaire
- Bénéficiez de matériaux de qualité (laine minérale) et du savoir-faire de professionnels qualifiés RGE
- Réduisez votre facture de chauffage jusqu'à 25 % dans les mêmes conditions de chauffage

Pour plus d'information, consultez le site <http://www.pacte-energie-solidarite.com/>

« J'ai le plaisir de vous donner des nouvelles de l'avancement de notre projet pour la création d'une salle multi-activités et de vestiaires sportifs.

Avant la pose de la première pierre, il faut d'abord choisir l'architecte qui dessinera les plans en fonction de nos besoins.

Après le lancement d'un marché adapté, 14 architectes ont répondu à l'annonce. Avec l'aide de l'assistant à maîtrise d'ouvrage VERIFICA, le comité de pilotage a retenu, dans un premier temps, quatre cabinets. Chaque architecte sélectionné a présenté son équipe

et son organisation, ses différentes réalisations puis chacun a donné sa vision de l'implantation et de la construction de notre futur bâtiment. Quelques conseillers ont également visité des réalisations faites par ces architectes.

Au final, c'est le cabinet ARCA de Guipavas qui a été choisi lors du conseil municipal du 3 mars 2016. Désormais, nous attendons avec impatience une esquisse du projet. A votre écoute.»

Marie-Thérèse Hernandez
Maire de Kerlaz



A la une

L'IME de Kerlaz accueille des réfugiés



Le Secrétaire Général de la préfecture, Sous-Préfet de Quimper, M. Eric Etienne s'est entretenu avec la Maire de Kerlaz le mercredi 3 février pour annoncer que l'Association Championnet allait mettre à disposition des réfugiés les locaux de l'IME, vacants depuis juillet 2015.

Dès le lendemain, Mme la Maire a informé les conseillers municipaux, après le conseil municipal du jeudi 4

février, de la situation pour connaître leurs points de vue. Après discussion, il n'y a pas eu d'opposition et un accord de principe a été donné à la préfecture.

L'IME de Kerlaz devient ainsi le 3^e centre d'accueil temporaire du Finistère, après Pleyber-Christ et Fouesnant,

pour vingt réfugiés en provenance de zones de guerre (Syrie, Afghanistan...). Ces derniers sont orientés vers ces centres après avoir émis le souhait de demander l'asile à la France. Ces centres, dont celui de Kerlaz, ont pour vocation de leur permettre de se reposer après avoir vécu des situations éprouvantes et de constituer leur dossier administratif. Après un à trois mois, les demandeurs d'asile seront orientés vers

des Centres d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) à Brest, Quimper ou Quimperlé pour le Finistère.

Cet accueil dans les CADA prévoit un hébergement, ainsi qu'un suivi administratif (accompagnement de la procédure de demande d'asile), un suivi social (accès aux soins,

scolarisation des enfants, etc.) et une aide financière alimentaire. Les CADA sont en général gérés par des associations ou des entreprises.

Vingt réfugiés devraient arriver à Kerlaz courant mars. Une délégation officielle d'élue est prévue pour les accueillir.



Jocelyne Poitevin, administratrice de l'association Championnet

Jocelyne Poitevin, conseillère départementale pour Douarnenez et le Cap-Sizun, est également administratrice, depuis cinq ans, de l'association Championnet qui met à disposition ses locaux pour l'accueil des réfugiés. Elle nous explique les origines du projet et le dispositif prévu.

« Qui est à l'origine du projet de constitution d'un centre d'accueil à l'IME de Kerlaz ?

A l'origine, l'association Championnet, accueillait dans ces établissements, comme celui de Kerlaz, des malades de la tuberculose. Lorsque la maladie a été jugulée, l'association a reconverti ses activités dans le médico-social. L'établissement de la Clarté est devenu un Institut Médico Educatif (IME). Un nouvel IME a été construit à Quimper que les enfants ont intégré à la rentrée 2015. Le bâtiment de Kerlaz est donc inoccupé depuis.

Face au nombre toujours plus important de migrants présents à Calais, le Ministère de l'intérieur a sollicité les préfectures pour trouver des locaux disponibles destinés à accueillir des réfugiés qui choisiraient de se détourner de l'Angleterre pour rester en France. Les Préfectures se sont retournés vers différents partenaires dont l'Agence Régionale de Santé Bretagne qui a proposé les locaux de l'IME de Kerlaz. L'association Championnet et ses administrateurs ont accepté.

L'association a une vocation humaniste et d'aide aux personnes qui en ont besoin. Ce projet me semble tout à fait en adéquation avec notre philosophie.

Quel dispositif d'accueil est mis en place ?

L'association Championnet est chargée de mettre le bâtiment et le site à disposition des réfugiés et de la fondation Massé-Trévidy chargée de la prise en charge des réfugiés. L'Etat assure le financement, la coordination et la mise en place d'un dispositif de sécurité pour les personnes sur place. Une convention tripartite doit être signée par les différents

acteurs (L'Etat, l'Association Championnet et Massé Trévidy) pour une durée de trois mois renouvelable une fois.

Le dispositif a déjà été mis en place à Pleyber-Christ et Fouesnant où l'expérience s'est révélée positive. Nous bénéficions de leur expérience et tout est prêt pour accueillir ces personnes.

Quel va être le parcours des réfugiés ?

Les personnes désireuses de rester en France et de demander l'asile, partent de Calais pour un centre d'accueil comme celui de Kerlaz. Il est prévu qu'ils y restent entre un mois et demi et deux mois le temps de prendre du repos et de commencer les demandes administratives. Lorsque le dossier est jugé recevable, les demandeurs d'asile peuvent intégrer un CADA où ils seront pris en charge pour obtenir des papiers français et de là commencer un projet de vie sur notre territoire.

Normalement, au bout de trois mois maximum, ces réfugiés auront quitté le centre. Si l'expérience se révèle positive, elle pourrait être renouvelée trois mois supplémentaires. Au bout des six mois, un nouveau bilan sera effectué.

Quel message souhaiteriez-vous transmettre au travers de ce projet ?

Je crois que certaines appréhensions peuvent venir de la méconnaissance de l'autre. La Bretagne a toujours été une terre d'accueil et les Bretons sont des gens ouverts. Il s'agit de personnes qui ont tellement souffert que la moindre des choses c'est de leur offrir un endroit accueillant et de leur montrer notre solidarité. Ces situations actuelles ont un écho particulier pour notre pays au regard de notre histoire. »



Le Conseil municipal

Conseil municipal du 4 février 2016

Délibération 2016-1 : Délégation de signature de convention de stage accordée à la maire

La mairie accueillant régulièrement des stagiaires au sein de ses différents services, il est proposé de procéder à une délégation de signature en faveur de Madame la Maire. Cela permettra de ne pas retarder la démarche et de se dispenser de l'obligation de faire passer ce type de décision en conseil à chaque fois que la situation se présente.

Vote : Unanimité

Délibération 2016-2: Contrat avec la Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales

La Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales (SACPA) est une société ayant vocation à capturer, ramasser et transporter les animaux errants et éventuellement dangereux sur la voie publique. En outre, elle prend également en charge le ramassage des cadavres d'animaux mais aussi la gestion de la fourrière animale.

Elle propose à la commune un contrat allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016. Ce présent contrat pourra ensuite être reconduit par tacite reconduction trois fois, par période de 12 mois, sans que sa durée totale n'excède 4 ans.

L'article 6 du contrat proposé fait état des tarifs applicables aux communes qui varient en fonction de la population des communes. Dans le cas de la commune de Kerlaz, le tarif en vigueur est de 747,21 euros Hors Taxes pour une population comprise entre 501 et 1000 habitants.

Le contrat spécifie que la SACPA interviendrait, en cas de besoin, 24heures/24 et 7jours/7 à la demande de la commune.

Vote : Unanimité

Délibération 2016-3 : Adhésion au Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Institué par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, les Conseils d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement sont des organismes présents dans chaque département de France. Ils ont le statut d'association « loi 1901 ». Ils relèvent du droit privé et assurent des missions de service public pour la promotion et le développement de la qualité architecturale, urbaine et environnementale.

Le CAUE conseillera la commune dans ses démarches de construction et d'aménagement sur tous les aspects et les facteurs contribuant à la qualité du cadre de vie et de l'environnement.

Le montant de la cotisation s'élève à 50 euros par an.

Vote : Unanimité

Délibération 2016-4 : Avis sur le Schéma de Mutualisation de Douarnenez Communauté

Rapporteur : Madame Florence CROM

L'article L.5211-39-1 du CGCT prévoit qu'afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des Conseil Municipaux, le Président de l'EPCI à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres.

Le Schéma de mutualisation approuvé par le Conseil Communautaire du 17 décembre 2015 doit être transmis pour avis aux communes membres, lesquelles disposent de trois mois pour se prononcer.

La mutualisation comprend l'ensemble des outils de coopération entre une commune et sa communauté ou entre communes au travers de trois outils :

– Le partage conventionnel des services dans le cas de transfert de compétence total ou partiel

– La création de services communs chargé de missions opérationnelles ou fonctionnelles en matière de gestion du personnel, de gestion administrative et financière, d'informatique, d'expertise juridique, d'expertise fonctionnelle ainsi que l'instruction des décisions prises par les maires au nom de la commune ou de l'État.

– Le partage de biens dont la communauté peut se doter et qu'elle partage avec les communes membres en fonction d'un règlement établi par la Communauté et ses communes.

Le Conseil Municipal **donne un avis favorable au schéma de mutualisation tel qu'adopté par le Conseil Communautaire du 17 décembre 2015.**

Vote : 8 ABSENCIONS, 5 POUR

Délibération 2016-5 : Autorisation à accorder à Madame La Maire pour procéder à une consultation pour le ramassage et l'acheminement des algues vertes à la plateforme d'accueil

Madame La Maire suggère de procéder à une consultation auprès de plusieurs prestataires susceptibles d'assurer le service de ramassage et d'acheminement des algues vertes à la plateforme de Douarnenez Communauté, ce dans le

Vote : Unanimité

Délibération 2016-6: Modification des statuts du Syndicat Mixte de l'Aulne

Le Syndicat Mixte de l'Aulne souhaite apporter une modification des statuts. Cette décision fait suite au transfert de la compétence eau du Syndicat des eaux de Briec Ederm et de la commune de Landrévarzec, actuellement adhérente au SMA, vers la Communauté de communes du Pays Glazik. Ce transfert est effectif à compter du 1 janvier 2016.

En vertu de l'article 14 des statuts du SMA : « A la majorité simple, le Comité délibère sur la modification ultérieure des présents statuts... La délibération est notifiée à toutes les collectivités adhérentes du Syndicat et approuvée à la majorité qualifiée, soit les deux tiers au moins des conseils municipaux et assemblées délibérantes des établissements publics adhérents au Syndicat. ».

Vote : Unanimité

Délibération 2016-7 : Ravalement de la mairie

Rapporteur : Jean-Jacques Gourtay

Douarnenez Habitat gère les logements situés au-dessus de la mairie. Cet office propose un devis de ravalement pour le bâtiment en entier. Le montant de ces travaux s'élève à 2971,86 euros HT dont 1310,30 euros HT seraient à la charge de la commune. A la vue de ce tarif, il paraît judicieux de procéder à ces travaux de peinture.

Vote : Unanimité

Questions diverses

Motion crédit mutuel Arkéa.

Réunis en séance du Conseil Municipal, les élus de Kerlaz s'inquiètent du possible transfert du siège social Relecquois du Crédit Mutuel Arkéa vers Paris ou l'Est de la France.

Parce que cette banque est un employeur vital avec plus de 2 000 salariés sur le bassin de vie brestois, 3 000 pour tout le Finistère et représente près de 6 000 emplois en Bretagne, sans compter les milliers d'emplois induits,

Parce que le maintien d'un tissu économique dynamique et le rayonnement de tels centres de décision s'affirment une des préoccupations majeures des communes et des EPCI de la pointe Bretagne,

Parce que derrière ce projet de mobilité massive de salariés, ce serait le départ brutal de familles entières qui pénaliserait durement la vie économique, éducative, sociale et associative de nos territoires bretons où elles résident aujourd'hui,

En conséquence, le conseil municipal soutient les recours engagés contre ce qui apparaît comme une perte d'indépendance à marche forcée et demande la suspension de cette délocalisation qui affaiblit la pointe Finistérienne.

Vote : 1 abstention, 12 pour

Motion pour l'agriculture

Nos communes rurales ont un fort ancrage agricole, et nous voulons rappeler notre solidarité avec l'ensemble des agriculteurs et agricultrices, aujourd'hui confrontés à une situation extrême.

En sus de la fonction nourricière, fonction première de cette profession, les agriculteurs contribuent également à la vitalité de nos communes.

Par ailleurs, ce métier, qui doit être exercé avec passion et engagement, risque, à terme, de ne plus attirer de jeunes.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes Les risques financiers, les exigences sanitaires, l'instabilité des marchés, l'accès au foncier, mais aussi les contraintes quotidiennes (temps et charges de travail, disponibilité permanente, aléas climatiques ...) et les engagements à long terme sont autant d'éléments pouvant freiner la reprise des exploitations.

Tant en amont qu'en aval, de nombreuses entreprises sont professionnellement et intrinsèquement liées aux activités agricoles, que ce soit pour les récoltes, le matériel agricole (vente, entretien...), les animaux (alimentation, soins vétérinaires,...), la transformation en produits finis,.....

Ces secteurs sont également durement touchés par les retombées négatives de la crise actuelle.

En tant qu'élus communaux, nous défendons une évolution harmonieuse du cadre de vie des territoires ruraux et de sa population, laquelle ne saurait exister sans un revenu digne pour ces femmes et hommes qui s'investissent quotidiennement sur leurs terres et dans leurs exploitations.

Par cette motion, les membres du Conseil municipal de KERLAZ demandent aux élus départementaux, régionaux, nationaux et européens :

- d'agir avec fermeté pour que le prix de vente des productions agricoles dépasse les coûts de production et qu'un revenu décent puisse s'en dégager ;
- de donner tous les moyens pour maintenir de l'activité des exploitations et accompagner l'installation des jeunes et nouveaux agriculteurs

Vote : Unanimité

Conseil municipal du 19 février 2016

Délibération 2016-8 : Autorisation de demande de subvention au titre du « Soutien à l'investissement public local » pour la construction d'une salle multi-activités et de vestiaires sportifs

Dans une circulaire parue le 15 janvier 2016, le Premier Ministre a annoncé les modalités de mise en œuvre du « Fonds de soutien à l'investissement public local ». Concrètement, ce fonds vise à : « obtenir un effet significatif et rapide sur l'investissement local, facteur de croissance et d'emploi. »

La commune s'étant lancée dans le projet de construction d'une salle multi-activités et de vestiaires sportifs, la subvention que la commune pourrait obtenir par ce biais servira à financer ce projet.

Le bâtiment ayant vocation à être un bâtiment passif, des coûts supplémentaires sont, de fait, à prévoir.

Projet de construction : Salle multi-activités et vestiaires sportifs		
Plan de financement		
Coût du projet		777 452 HT
Subventions		
	DETR	183 984
	Région	100 000
	Conseil Départemental	73 593
	Réserve parlementaire	55 000
	Ligue de football	60 000
Total subventions		472 577
Subvention FSIL 20%		155 491
Autofinancement		149 384 HT
		777 452 HT
Coût total		Soit 929833,29 TTC

Vote : Unanimité

Délibération 2016-9: Autorisation de demande de subvention au titre du « Soutien à l'investissement public local » pour des travaux d'accessibilité et d'isolation thermique à l'école

La commune souhaitant entreprendre des travaux d'accessibilité et d'isolation thermique à l'école (rampe d'accès, traitement et isolation de la toiture et réfection des sanitaires) sollicite cette subvention qui servira à financer ces travaux.

Projet de travaux à l'école		
Plan de financement		
Coût des travaux (isolation et accessibilité)		51739,57 HT
Subventions	FSIL	41392 HT
Autofinancement		10347,57 HT
Coût total		51739,57 HT
		Soit 58300,15 TTC

Vote : Unanimité

Délibération 2016-10: Achat d'un columbarium

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que le nombre de personnes choisissant la crémation est en augmentation. Ainsi, il n'existe plus de place dans le cimetière communal pour accueillir les cendres des défunts.

L'achat d'un nouveau columbarium devient dès lors nécessaire pour pouvoir répondre favorablement aux demandes qui seront faites à la mairie.

Un columbarium de 10 cases en granit gris et portes en granit rose, accueillera les urnes cinéraires contenant les cendres des personnes incinérées, domiciliées sur la commune de leur vivant ou qui y avaient été domiciliées ainsi que celles des autres personnes incinérées ayant dans la commune une sépulture de famille.

Des devis ont été demandés à diverses entreprises. L'entreprise Jolec, basée à Plomodiern, a retenu l'attention avec son modèle de Columbarium Gris Impérial aux portes Rose Mapple vendu au prix de 2416.67 euros HT soit 2900 euros TTC.

Le Conseil Municipal **APPROUVE la construction d'un columbarium de 10 cases** et **décide de confier la construction du columbarium à l'entreprise Jolec.**

Vote : 1 abstention, 5 pour

Conseil municipal du 4 mars 2016

Délibération 2016-11: Choix d'un architecte

Madame La Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire pour la bonne exécution du projet de construction de la salle multi-activités, de désigner un architecte.

Le Maire soumet au Conseil Municipal, la proposition du cabinet d'architecte ARCA, qui fait une proposition de maîtrise d'œuvre pour un montant de :

- 54 114€ HT, soit un taux de rémunération de 8,7% du montant des travaux HT estimé à 622 000 euros au titre de la tranche ferme.
- 14 440€ HT au titre de la tranche optionnelle bâtiment passif.

Vote : Unanimité

Questions diverses :

Informations sur les réfugiés qui vont être accueillis à Kerlaz.

Lecture par Madame La Maire du texte suivant :

"Mr le Secrétaire Général m'a informé le mercredi 3 février en fin d'après-midi que l'Association Championnet pouvait mettre à disposition des réfugiés les locaux de Kerlaz vacants depuis juillet 2015.

Il a souhaité avoir mon aval pour ce projet. Je lui ai répondu que je voulais demander l'avis des conseillers municipaux. Dès le lendemain, j'ai donc informé les conseillers après le conseil municipal du jeudi 4 février, sans avoir réuni le bureau. Puis, j'ai demandé clairement aux conseillers si je devais donner une réponse favorable ou défavorable. Après quelques réflexions, il n'y a pas eu d'opposition. J'ai conclu en disant que je donnerai une réponse favorable au Secrétaire Général. La discussion s'est arrêtée là. C'est un accord de principe car je n'ai signé aucun document.

Suite à l'accord délivré par l'association Championnet le mercredi 24 février, le Secrétaire

Général a organisé une réunion à l'IME de Kerlaz au lieu-dit La Clarté à 15 heures.

Objet : accueil de 20 réfugiés

Etaient présents :

- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture
- Monsieur Ivanic, directeur de la cohésion sociale
- Madame Bernard, Fondation Massé-Trévidy
- Monsieur Coiffard, directeur de l'IME
- Madame Poitevin et Monsieur Jean-Yves Henry, association Championnet
- Madame Hernandez, Maire de Kerlaz
- Représentants de la Croix Rouge et de la Gendarmerie

Il a été déclaré lors de cette réunion que 20 migrants seront accueillis à l'IME (chambres+cuisine+2 salles à leur disposition)

Une convention tripartite a été signée entre l'Etat, l'association Championnet et Massé-Trévidy pour trois mois, renouvelable une fois.

Les migrants seront accueillis pour préparer un dossier de demande d'asile pendant environ deux mois pour être ensuite orientés dans un CADA (centre d'accueil des demandeurs d'asile).(Brest et Quimper dans le Finistère)

Trois points sont à prendre en compte pour la mairie :

1. Prendre éventuellement un arrêté pour interdire l'accès de la route près de chez Monsieur Bataillon
2. Si des enfants sont scolarisés à l'école, il faudra faire la demande pour un AVS pour les accompagner
3. Si Délégation Officielle, des conseillers iront accueillir le groupe"



Zoom Séance de prévention routière

Le mercredi 24 février, à l'initiative d'Yvon Hernandez, deux bénévoles de l'Association Prévention Maif, ont animé une séance sur la sécurité routière (les panneaux du code de la route, la façon d'aborder des giratoires...). Les seize personnes présentes ont posé des questions à Jean-Pierre Jannès et Richard Fouffé. A la fin des deux heures d'échanges et d'informations, ces deux bénévoles ont distribué



des documents sur la prévention.

Un amical pot, dégusté avec modération, a clôturé l'après-midi. Les deux animateurs ont proposé d'organiser une autre séance pour aborder et approfondir d'autres questions.

Texte d'Yvon Hernandez



Des vacances avec le Secours Populaire

Le Secours Populaire Français prépare sa campagne vacances 2016. Il s'agit d'aider un maximum d'enfants à partir en vacances.

Dans ce but, l'association recherche des familles pour recevoir bénévolement, pendant 15 à 18 jours, des enfants de 6 à 10 ans, originaires du Maine-et-Loire, de la Marne et de Paris.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Andrée au 02 98 44 48 90, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Zoom

Neuf naissances sur la commune en 2015



A l'occasion de la cérémonie des vœux, la municipalité a souhaité mettre à l'honneur les nouveaux-nés de la commune. Sur proposition de la commission jeunesse, un doudou et un bol breton personnalisé au nom et à la date de naissance de chaque enfant a été remis aux parents.

Neuf bébés sont nés en 2015 sur la commune : Elsa Imbert, Noah Donnart, Yann Briant, Soan Rividic, Alaxa Lagadec, Juliette Marion, Elliot Jaïn-Nuyauet, Matthew Obry, Jeannic Costello Ward.



Ecole

Intervention du Parc Marin d'Iroise



L'école de Kerlaz, comme beaucoup d'autres, bénéficie de sorties et d'animation proposées par le Parc Marin d'Iroise.

Cette année les élèves vont découvrir « les curiosités du Parc Marin », thème principal abordé en lien avec le thème général de l'école cette année : « voyage autour du monde ».

Deux intervenants du Parc Marin sont venus présenter le Parc et ses missions à tous les élèves de l'école.

Des ateliers ont ensuite été menés abordant les curiosités du Parc Marin (curiosités animales, végétales, matérielles...). Les ateliers ont été menés à partir d'objets collectés par les élèves et par les agents du Parc.

Une sortie à la plage du Ris est prévue le 22 Mars 2016 avec les élèves du Ce1 au Cm2. Il s'agira de privilégier une curiosité: le plancton, avec l'intervention des Agents du Parc et de l'association Cap vers la nature.

Le Parc Marin d'Iroise

Le Parc naturel marin d'Iroise a été créé le 28 septembre 2007. C'est le premier parc naturel marin français.



Comme tout parc naturel marin, le Parc naturel marin d'Iroise vise à la connaissance et à la protection du milieu marin ainsi qu'au développement durable des activités maritimes.

Ces objectifs généraux se déclinent en orientations de gestion propres à l'Iroise et issues de la concertation avec les usagers. Au nombre de dix, ces orientations couvrent tous les enjeux de la mer d'Iroise : patrimoine naturel, qualité de l'eau, pêche professionnelle, activités de loisirs...

Elles sont traduites concrètement dans un plan de gestion, qui offre à la fois une vision globale de l'espace marin sur quinze ans tout en posant un cadre aux actions du Parc.

Une seconde sortie est prévue en juin avec tous les élèves de l'école à la plage du Ris pour conclure ce projet sur les curiosités.

Texte et photo de Marie Wacheux, Directrice de l'école de Kerlaz



Après une trêve de deux mois, le championnat a redémarré le 21 février contre le racing CAST-PORZAY à CAST (victoire de KERLAZ par 4 à 0)

Suite du championnat :

Le 20/03/2016

KERLAZ A " LANDREVARZEC A

KERLAZ B " CAMARET B

Le 10/04/2016

KERLAZ A " BRASPART A

KERLAZ B " EDERN B

Le 17/04/2016

PONT de BUIS A " KERLAZ A

BRIEC B " KERLAZ B

Le 24/04/2016

KERLAZ A " PLOMODIERN B

KERLAZ B " QUEMENEVEN B

Le 08/05/2016

SAINT NIC A " KERLAZ A

TREGOUREZ " KERLAZ B

Le 22/05/2016

KERLAZ A " PLEYBEN B

KERLAZ B " PLOGONNEC C

Reste à connaître la date du match en retard contre LOPEREC A

Kerlaz est toujours en coupe du département (date et adversaire non connues).



La direction générale des impôt vient d'ouvrir le site

<https://www.cadastre.gouv.fr>

Qui permet d'accéder au plan cadastral par internet.

Désormais les internautes peuvent rechercher, consulter et commander des planches de plan.

Décès

M. Germain Billon est décédé le 9 février 2016, à l'âge de 88 ans. Il a exploité la ferme familiale à Kerstrat. Il a été conseiller municipal pendant de nombreuses années.

M. Henri Cariou est décédé le 16 mars 2016, à l'âge de 88 ans. Il a été conseiller municipal.

Comité des fêtes. Succès de la pétanque

La pétanque a toujours autant de succès tous les mardis à 14h30 (21 en moyenne sur 2015). Il est rappelé qu'il n'y a pas besoin d'adhésion. Toute personne peut venir quand elle le souhaite.

Le comité prépare également une sortie pour les bénévoles (et sympathisants) début juin.

APE. Bientôt le marché aux plants

Marché aux plants

Bientôt le printemps et le temps des plantations !

L'association des parents d'élèves de l'école de Kerlaz organise son marché aux plants dimanche 24 avril de 10h à 15h dans la cour de l'école.



Couscous

Cette année 230 personnes ont pu déguster le couscous à emporter proposé par l'association des parents d'élèves le vendredi 11 mars.

Infos pratiques

Horaires

Mairie :

Lundi : 9h-12h30/14h-18h

Mardi : 9h-12h30

Mercredi : 9h-12h30/13h30-16h

Jeudi : 9h-12h30

Vendredi : 9h-12h30/13h30-16h

Samedi : 9h-12h (semaine impaire)

Bibliothèque :

Mercredi : 10h30-12h

14h-15h30

Vendredi : 18h-19h

Samedi : 14h-16h

Déchèterie de Douarnenez :

du lundi au samedi 9h-12h et 14h-18h

N° utiles

Urgences

15 : SAMU

17 : Police

18 : Pompiers

112 : Tous types

d'urgence, depuis tous les pays européens

114 : Numéro de signalement d'urgences de tous types pour les personnes déficientes auditives

115 : SAMU social (hébergement d'urgence)

119 : Enfance en danger

Utiles

Ecole de Kerlaz : 02 98 92 16 50

Pharmacie de garde : 32 37

ERDF : 09 72 67 50 29

SAUR urgence 02 77 62 40 09

Les Amis de Saint-Germain. Les bénévoles font découvrir le patrimoine de Kerlaz aux enfants



Les élèves de l'école à la découverte du patrimoine communal

Les Bénévoles des « Amis de Saint Germain » ont accompagné et guidé les enfants de l'école de Kerlaz, et leurs enseignantes lors de leurs visites pour découvrir le patrimoine de Kerlaz, à l'église et à la fontaine Saint Germain.

Bernard Roudaut, Alain Louvard et Yvon Hernandez, membres de l'association Saint Germain pour la défense du patrimoine ont organisé trois sorties avec les enfants, les enseignantes et les ATSEM de l'école pour faire découvrir trois lieux :

- le cimetière,
 - la porte monumentale et la dalle de marbre où figurent les noms des Kerlaziens morts en 14-18 et qui va être redorée prochainement
 - le porche de l'église où se tenaient autrefois les réunions du conseil municipal
 - les vitraux qui racontent la légende de la ville d'Ys
- la fontaine Saint Germain.

Pardon de Kerlaz

Le dimanche 15 mai 2016, fête de la Pentecôte c'est traditionnellement jour du

Pardon de Kerlaz. La messe du pardon sera animée par la chorale «Crescendo» dont le répertoire est constitué de cantiques anciens en latin et en breton, que l'on chante rarement aujourd'hui. Tout le monde est invité !

Fête du patrimoine

Pour la fête du patrimoine le dimanche 17 juillet 2016 au bourg, l'association fait appel à des crêpières bénévoles. Merci de venir nous aider. Téléphoner au n° 02 98 92 30 57.

Plaque commémorative

La plaque commémorative des morts pour la France sera rénovée à la fin du mois de mars 2016.

Rejoignez l'association

Vous appréciez le travail et les interventions de notre association à Kerlaz ? Soyez nombreux à venir nous rejoindre en adhérant aux « Amis de Saint Germain ». La cotisation 2016 ne coûte que 10 €. Elle est à envoyer à : Association Les Amis de Saint Germain 9, rue de la fontaine saint-Germain 29100 KERLAZ.



Histoire et patrimoine



Carte postale du début du 20^e siècle fournie par l'association Les Amis de Saint-Germain

Cette carte postale ancienne représente le Pardon de Kerlaz avec les costumes et bannières du début du XX^e siècle. La carte a été envoyée par un soldat, en soin à

l'hôpital de Brest, à son épouse pendant la guerre 14-18.



Dallage de la piscine froide des thermes romains situés au Ris - photo SD, Le Télégramme)



Poisson peint sur une fresque des thermes romains au Ris. - Photo SD, Le Télégramme

En 1988, des travaux d'aménagement du parking du Ris ont révélé aux archéologues les vestiges de thermes romains. Ces thermes

appartenaient à la villa d'une riche famille romaine des II^e et III^e siècle.



Interview

Alexandre Wiemann, Secrétaire de mairie

Je m'occupe des affaires courantes de la mairie pour ce qui peut avoir attrait au budget, à la gestion des ressources humaines ou à la gestion des projets communaux en cours. Mon rôle est d'être l'appui technique, administratif et juridique des élus et plus particulièrement du maire.

1/ Comment votre parcours professionnel vous a-t-il conduit à occuper les fonctions de secrétaire de mairie de Kerlaz ?

Après des études en gestion et comptabilité, je me suis dirigé vers des études portées sur l'administration publique. J'ai ainsi obtenu un Master en Administration publique à l'Institut de Préparation à l'Administration Générale de Brest. Durant ces deux années passées à l'IPAG, j'ai pu effectuer deux stages dont un à la mairie de Plonéour-Lanvern. Ce dernier m'a particulièrement plu et conforté dans l'idée de rejoindre la fonction publique territoriale à l'échelle communale.

2/ C'est votre 1ère expérience dans une Mairie ? Comment appréhendez-vous ces nouvelles responsabilités ?

Il s'agit de ma seconde expérience en mairie. Néanmoins, ce poste est le premier que j'occupe en tant qu'agent territorial.

J'appréhende sereinement ces nouvelles responsabilités, j'ai été bien formé durant mes études et je peux compter sur l'équipe municipale et Ronan Correc, mon collègue en mairie, pour m'épauler et répondre à mes interrogations.

3/ Quelles sont vos missions au sein de la commune ? Comment voyez-vous votre rôle ?

4/ Comment se déroule une journée type ? Quel est votre quotidien ?

Il est difficile d'établir le profil d'une journée type car mon travail quotidien est rythmé par les impératifs qui apparaissent au cours de la journée. Les missions sont très variées.

Chaque matin, j'établis le programme de la journée en fonction des demandes et des messages reçus tout en gérant les missions de fond (budget,...).

5/ Quelles sont vos premières impressions sur la collectivité ?

Après trois mois passés à ce poste, je peux affirmer que je me plais beaucoup au sein de la commune de Kerlaz. L'équipe municipale est dynamique et à l'écoute. Quant à l'équipe communale, elle effectue un travail des plus sérieux tout en étant très sympathique.

Contactez la rédaction

Pour transmettre une information, les dates de manifestations ou vos remarques, contactez-nous sur :

mairie.kerlaz@wanadoo.fr



Editeur : Mairie de Kerlaz

Directeur de la publication : Mithée Hernandez

Comité de rédaction : Mithée Hernandez, Jérôme Nourry, Florence Crom, Arnaud Metzger, Maël Le Guen, Alain Le Berre

Crédit photo : Yvon Hernandez, Jérôme Nourry, Huffington Post.

Impression : Mairie de Kerlaz



Agenda

Pétanque loisir - Stade de Kerlaz	Les mardis - 14h30
Loisirs et détente - Salle communale	Les mardis - 14h
Gym bien être - Salle communale	Les vendredis - 11h
Gym tonique - Salle communale	Les jeudis - 19h30
Foyer des jeunes - Salle communale	Les vendredis - 17h-19h
Marché de Kerlaz - Place de la mairie	Les 4^e jeudis - 16h30-19h
Marché aux plants - école de Kerlaz	Dimanche 24 avril - 10h-15h
Pardon de Kerlaz - église de Kerlaz	Dimanches 15/05